

**JOURNEE D'ETUDE et FORMATION  
droit de l'action sanitaire et sociale**

# **secret professionnel et travail en partenariat**

**Comment concilier secret professionnel et transmission d'informations dans les programmes multi-partenariaux ? Quels changements après les lois du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance et sur la protection de l'enfance ?**

**Jeanne CAPODANO**

juriste spécialisée, médiatrice

**24 avril 2008 à AVIGNON au Centre des Congrès du Palais des Papes**

**12 juin 2008 à NICE au Parc PHOENIX Auditorium Linné**

**16 octobre 2008 à BASTIA à l'IMF de Borgo**

**Renseignements et inscriptions 04 93 95 82 60 ou [jeanne.capodano@club.fr](mailto:jeanne.capodano@club.fr)**

**Programme et bulletin d'inscription disponibles sur  
[www.jeannecapodano.com](http://www.jeannecapodano.com)**

## Comment concilier secret professionnel et travail en partenariat ?

Cette question est aujourd'hui au cœur des préoccupations des professionnels du secteur sanitaire et social.

La garantie de confidentialité vis-à-vis du public apparaît comme une condition première à la crédibilité des professionnels et au maintien du lien avec les individus et familles concernés.

Or le travail social évolue vers une augmentation et une diversification des programmes multi-partenariaux : santé, précarité, prévention de la délinquance, logement, insertion, réussite éducative,....

Les dispositions du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance et sur la prévention de la délinquance viennent encore élargir les mécanismes de communication existants.

Ces nouveaux textes sont l'occasion de faire le point sur la question sur un plan juridique et de clarifier comment répondre à cette apparente contradiction entre secret professionnel et partenariat.

Quelles informations partager ? Avec qui ? Selon quelles modalités de transmission ?

Quelles sont les responsabilités de chacun ? Comment s'articulent les principes dictés par l'éthique, la déontologie, le droit ?

Cette journée aura pour objectif premier de rappeler le fondement juridique du secret professionnel, qui reste un principe essentiel de notre droit, et ses implications en termes de responsabilité.

Les conditions de la transmission d'informations aux divers partenaires sera ensuite abordée, avec l'analyse des textes et de la jurisprudence applicables.

L'étude de quelques cas pratiques permettra à chacun de mieux cerner comment communiquer de façon efficace et pertinente avec ses différents partenaires, tout en respectant la dignité et la vie privée des personnes.

Cette action de formation sera donc l'occasion de définir les bases d'une éthique commune au sein des dispositifs partenariaux.

Quelques exemples de Chartes éthiques seront présentés, outil innovant qui s'avère particulièrement utile dans ce type de contexte.

## Public concerné

- Travailleurs sociaux et médico-sociaux du secteur public et associatif (enfance - jeunesse, personnes âgées, personnes handicapées, santé, précarité,...)
- Médecins et tout personnel médical (P.M.I., C.M.P, santé scolaire, médecine du travail,...)
- Cadres en travail social et médico-social.
- Maires et élus chargés des affaires sociales.
- Travailleurs sociaux et cadres de la CAF et de l'Education Nationale.
- PJJ, SPIP.
- Enseignants, chefs d'établissement.
- Psychologues ; médiateurs.
- Secrétaires, agents administratifs et personnels d'accueil.

## Objectifs

- Acquérir une bonne compréhension juridique du secret professionnel.
- Connaître les limites de la transmission d'informations dans l'équipe et avec les divers partenaires.
- Mettre à jour ses connaissances sur les nouvelles dispositions législatives.
- Permettre aux professionnels, élus et bénévoles de repérer les méthodes qui allient respect du secret et travail en partenariat.

## Programme

### matin

**8h30 : Accueil**

**9h00 : Ouverture de la journée :**

- Un nouveau dispositif de partenariat : quels changements pour le secret professionnel ?
- Vers une nouvelle identité du travailleur social ?

**9h30 : L'obligation de confidentialité : un principe toujours valable.**

- Distinction entre les différents principes qui guident les professionnels : morale, éthique, déontologie, droit. La notion de hiérarchie des normes.
- Rappel de la définition et du fondement juridique du secret professionnel. Distinction avec l'obligation de discrétion et l'obligation de réserve.
- Les personnes tenues au secret professionnel d'après le code pénal.

**Débat**

**11h00 : Le partage d'informations : une possibilité assortie de limites précises.**

- Distinction entre travail en équipe, travail en partenariat, travail en réseau.
- Les conditions du partage d'informations : à qui, pourquoi, comment, jusqu'où transmettre l'information ?
- Illustration par quelques exemples pratiques.

**Débat**

### après- midi

**13h30 : Analyse des changements récents : incidences de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance et de la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance.**

- Les nouvelles dispositions sur le partage d'informations : précisions sur leur contexte, leur portée et leur sens.
- Le nouveau rôle du Maire dans la loi sur la prévention de la délinquance.

**Débat**

**15h30 : Entre secret professionnel et travail en partenariat, comment se positionner sur le terrain ?**

- Conseils méthodologiques : les savoirs, savoirs faire et savoirs être utiles dans ce contexte.
- Un outil innovant : les Chartes éthiques. Quelques exemples de Chartes éthiques utilisées dans des programmes multi-partenariaux en travail social.

**Débat**

**16h45/17h : Conclusion**

## Présentation de l'intervenante

**Jeanne CAPODANO** est juriste spécialisée en droit de l'action sanitaire et sociale, médiatrice, formatrice et conférencière.

Elle intervient depuis une dizaine d'années sur divers thèmes : le secret professionnel, les écrits en direction de la justice, la responsabilité des travailleurs sociaux et médico-sociaux, la protection de l'enfance, la protection des personnes âgées, les mesures en faveur des personnes handicapées,...

Elle est titulaire d'une maîtrise en droit privé, d'un DEA en droit international (Université de Nice Sophia Antipolis et d'une maîtrise en droit comparé (LLM, Université de San Diego, boursière Fulbright). Elle est également formée à la médiation et à l'analyse systémique.

De double nationalité française et canadienne, elle débute sa carrière comme juriste de contentieux, en France et au Québec où elle exerce pendant six ans. Elle est ensuite médiatrice familiale, puis coordinatrice d'un programme de médiation judiciaire en faveur des personnes handicapées (Canada et Etats-Unis).

Parallèlement à ses activités de formatrice, elle exerce les fonctions de Conciliateur de Justice auprès du Tribunal d'Instance de Nice pendant 5 ans.

### Principales références

- C.N.F.P.T. Régional PACA.
- Conseils Généraux, Mairies, CCAS, Communautés d'agglomérations Région PACA
- Etablissements petite enfance ; Relais assistantes maternelles PACA.
- Institut d'Etudes Supérieures en Travail Social (I.E.S.T.S) de Nice.
- Institut Régional d'Administration de Bastia.
- Université d'Aix-Marseille, I.A.E. d'Aix-en-Provence.
- Education Nationale, CAF, Mutuelles.
- Hôpital BICHAT, Paris, formation des Médiateurs en Santé Publique.
- Associations oeuvrant dans le secteur sanitaire et social.

24 avril 2008 à AVIGNON	12 juin 2008 à NICE	16 octobre 2008 à BASTIA
Centre des Congrès du Palais des Papes Place du Palais des Papes 84000 AVIGNON Parking Palais des Papes Entrée Porte du Rhône	Parc PHOENIX Auditorium Linné Quartier d'affaires Arénas, face à l'aéroport 405 Prom. des anglais 06200 NICE Autoroute A8: sortie St Augustin Parking Arenas	IMF de Borgo Institut Méditerranéen de Formation Entre Bastia et l'aéroport Valrose 20290 BORGIO Parking gratuit sur site

**Tarif Avignon : 110 Euros TTC/personne. Déjeuner libre.**

**Tarif Nice et Bastia : 130 TTC /personne, incluant le déjeuner buffet.**

**Date limite d'inscription : 15 jours avant la date de l'événement**

**Convention de formation sur demande**

**Secrétariat inscriptions Tel/Fax 04 93 95 82 60**

**Jeanne CAPODANO Conseil & Formation**

**39 rue de la Soulane, Entrée B, 06250 MOUGINS**

**☎ 04 92 96 01 61 / 06 07 18 41 91 ✉ [jeanne.capodano@club.fr](mailto:jeanne.capodano@club.fr)**

**[www.jeannecapodano.com](http://www.jeannecapodano.com)**

Siret 478 464 225 00026 Code APE 741 G Formation 93060627806 Exonéré de TVA

# Fiche d'inscription

(une fiche par participant)

## Journée d'étude et formation « Secret professionnel et travail en partenariat »

Nom : ..... Prénom : .....  
Profession : ..... Fonction : .....  
Organisme : .....  
Adresse de l'organisme : N° ..... Rue, Avenue, Bd. : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Tel : ..... Fax : .....  
Adresse e-mail de l'organisme : .....  
Adresse e-mail directe : .....

- Adresse de facturation (si différente) : .....
- Personne signataire de la convention : Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction de la personne signataire de la convention : .....
- En cas de paiement à l'inscription par virement : date du virement .....

### ***Veillez cocher la case de votre choix :***

- AVIGNON le 24 avril 2008 au Palais des Papes  110 Euros TTC/personne. Déjeuner libre.
- NICE le 12 juin 2008 au Parc Phoenix  130 Euros TTC/personne incluant le déjeuner buffet.
- BASTIA le 16 octobre 2008 à l'IMF de Borgo  130 Euros TTC/personne incluant le déjeuner buffet.

Inscription obligatoire - date limite d'inscription : 15 jours avant l'évènement

**Fonction publique** : paiement par mandat administratif sur facturation. Merci d'envoyer la fiche d'inscription par mail, par fax ou par la poste. Une convention de formation sera établie.

**Organismes et professionnels du secteur privé ou associatif** : paiement à l'inscription par chèque ou par virement. Une convention de formation peut être établie sur demande.

- Par chèque : joindre le paiement à la fiche d'inscription et envoyer par la poste
- Par virement : envoyer la fiche d'inscription par mail, par fax ou par la poste et préciser la date du virement.

Conditions : en cas d'annulation par le participant dans les 15 jours avant l'évènement, les frais d'inscription restent dus ; en cas d'annulation avant cette date, les frais d'inscription sont remboursables avec une retenue de 20 Euros par personne pour frais administratifs. En cas d'annulation par l'organisateur, les frais d'inscriptions sont entièrement remboursables.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de Jeanne CAPODANO  
Virements bancaires RIB 20041 01008 1903594N029 08  
La Banque Postale, Centre de Marseille, 13900 MARSEILLE CEDEX 20

### **Secrétariat inscriptions :**

**Jeanne CAPODANO, 39 rue de la Soulane, Entrée B, 06250 MOUGINS**  
**Tel/Fax 04 93 95 82 60 ou [jeanne.capodano@club.fr](mailto:jeanne.capodano@club.fr)**

**Programme et bulletin d'inscription disponibles sur**  
**[www.jeannecapodano.com](http://www.jeannecapodano.com)**

**Profession libérale Siret 478 464 225 00026 Code APE 741 G**  
**Formation professionnelle 93060627806**

**Exonéré de TVA selon les conventions sur la formation professionnelle**  
**Membre d'une association de gestion agréée, le paiement par chèque est accepté.**